



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17/12/2021

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN, MINISTRE DE LA CULTURE, SE FÉLICITE DE LA SIGNATURE DE LA CHARTE SUR LES USAGES COMMERCIAUX ET LOGISTIQUES POUR CONSOLIDER L'AVENIR DES LIBRAIRIES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

Les librairies françaises à l'étranger participent au tout premier plan à la diffusion dans le monde entier de la littérature et de la pensée françaises, représentant un enjeu à la fois culturel et économique de première importance.

La crise sanitaire a fragilisé ce réseau, alors que, à la différence des librairies en France (métropole et DROM), ces librairies à l'étranger ne bénéficient pas du système de prix unique du livre établi par la loi du 10 août 1981. Or, elles doivent tenir compte de frais d'approche importants et pratiquent donc un prix de vente non réglementé qui peut s'avérer moins concurrentiel que d'autres circuits de livraison, malgré la qualité de leur travail.

A l'initiative du ministère de la Culture, en lien avec les structures interprofessionnelles concernées, notamment le Bureau international de l'édition française, les diffuseurs et distributeurs à l'export des éditeurs français d'une part, et les librairies françaises à l'étranger d'autre part, ont décidé d'unir leurs efforts. Après plusieurs mois de concertation, ils ont établi une « Charte sur les usages commerciaux et logistiques pour les librairies françaises de l'étranger », qui instaure un cadre commercial renouvelé reconnaissant l'importance, les spécificités et les qualités de ce réseau.

Elle pose tout particulièrement un double engagement, en reconnaissance de la qualité du travail et de l'apport de ces librairies à la diffusion du livre français à l'étranger :

- pour les diffuseurs à l'export des éditeurs français, l'engagement à prendre en considération de manière positive ces éléments dans leurs conditions générales de vente ;
- et pour les distributeurs, l'engagement à réduire les temps de préparation des commandes, fondamentaux pour le modèle commercial et économique de ces librairies.

La Charte sur les usages commerciaux et logistiques pour les librairies françaises de l'étranger a été signée le 15 décembre dernier par le Syndicat National de l'Édition et l'Association internationale des Libraires Francophones. Cette évolution significative s'inscrit pleinement dans la lignée des États généraux du livre en français de Tunis, qui se sont tenus fin septembre 2021.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information
et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr